

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2012**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 14 février 2012, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, GITENAY Pierre, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absents : DEHE CASTERA Anne, DUZELLIER Pierre, MOULINOUX Laurent.

### **1. DELIBERATION SUR LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE GLOZEL**

Le projet de transfert d'office du chemin de Glozel dans le domaine public communal a été soumis à enquête publique par arrêté de M. le maire du 14 octobre 2011. Celle-ci s'est déroulée du lundi 5 au vendredi 16 décembre 2011. 3 des 4 propriétaires de la voie privée ouverte à la circulation publique dite « chemin de Glozel » ont mentionné par écrit leur accord pour céder gratuitement leur droit de propriétaires à la commune. Le commissaire-enquêteur, considérant ces observations et l'intérêt général, a donné un avis favorable sur le projet de transfert d'office du chemin de « Glozel » dans le domaine public communal.

Le conseil municipal mandate le maire pour poursuivre et achever, avec les services de la sous-préfecture, cette opération.

### **2. RENOUELEMENT DE CONTRATS UNIQUES D'INSERTION**

Les contrats aidés dont bénéficient MM. Nicolas DAMIENS et Anthony GAJDZINSKI qui apportent une aide technique aux employés communaux chargés de l'entretien sur la commune, arrivent à expiration le 31 mars 2012. D'une durée initiale de 6 mois, ils ont déjà été renouvelés pour une durée identique. Le conseil municipal donne son accord pour lancer 2 offres d'emploi dans le cadre de contrats CUI-CAE auprès de Pôle Emploi.

Par ailleurs le contrat de Mme Sophie REGNON qui assure l'aide et les travaux de ménage à l'école maternelle, à raison de 20 h par semaine, arrive à expiration le 30 avril prochain. Le conseil municipal décide de ne pas renouveler ce poste pour les 2 derniers mois de l'année scolaire qui recevra une solution interne pendant ce laps de temps.

### **3. INVESTISSEMENTS 2012**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le maire souhaite dresser la liste des investissements qui sont apparus ces derniers mois. Sans ordre de priorité, ressortent les besoins suivants : acquisition d'une étrave de chasse neige avec lame en caoutchouc ; 4 panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h à poser par le CG 03 ; remplacement de divers panneaux directionnels ou signalétiques cassés ou disparus ; rénovation du secrétariat et amélioration thermique de la cage d'escalier conduisant à l'étage de la mairie ; entretien de voirie à prioriser par la réunion de la commission ad hoc ; vidéoprojecteur ; unité centrale pour un ordinateur de l'école.

#### **4. RESEAU RURAL D'EDUCATION DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE**

L'Education Nationale et la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise ont créé par le passé un réseau rural d'éducation qui fait l'objet d'une convention qui s'est terminée en 2011. Le maire fait part de la nouvelle convention qui couvre la période 2011 – 2014 à valider et qui reconduit une participation financière fixée à 3 € par enfant de la commune scolarisé au R.R.E.

#### **5. INDEMNITE AGENT RECENSEUR**

Lors de la précédente séance du conseil municipal, Mme Marie-Jo GITENAY a été désignée Agent recenseur pour la commune. Sa tâche doit se terminer en fin de semaine. Le conseil municipal donne son aval pour le paiement des indemnités fixées réglementairement pour rétribuer cette personne.

#### **6. AFFICHAGE DYNAMIQUE - SMAT**

Le maire rappelle que le S.M.A.T. de la Montagne Bourbonnaise souhaite matérialiser un affichage dynamique, dans chaque commune de son périmètre d'action, alimenté par l'Office du Tourisme qui synthétisera les informations fournies par les communes et leurs associations. Le point d'affichage, unique par commune, de dimensions 1,17 m x 0,20 m peut être posé en extérieur pour un coût voisin de 3000 € ou derrière une vitrine pour un coût annuel de 96 € HT. Considérant la position très centrale de la Maison de la Vallée du Sichon et ses raisons d'être, le maire propose, en accord avec le président de l'association y siégeant, l'installation de cet affichage dans la vitrine de cet immeuble. Le conseil municipal se prononce pour cet affichage dynamique à l'unanimité moins une voix et retient son installation dans la vitrine de la Maison de la Vallée du Sichon.

#### **7. INDEMNITES DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend note de l'identité de Mme BOUSSIQUAULT - receveur municipal - et approuve le versement des indemnités de conseil.

#### **6. AFFAIRES DIVERSES**

##### **Voirie forestière :**

La communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, qui a compétence en matière de voirie forestière, vient d'aviser les maires concernés que les chantiers prévus seraient effectués entre le 1<sup>er</sup> avril et 31 juillet. Notre commune est concernée par le chemin reliant les hameaux de Giraud et Fradin.

##### **Renouvellement convention B.D.Q.E. :**

La convention avec le Bureau de la Qualité de l'Eau arrive à son terme courant avril. Le Maire propose la reconduction de ce contrat à l'échéance. Il est suivi par le conseil municipal.

##### **Permis de construire au profit de M. Damien MAGNAUD :**

En dépit d'un avis favorable et circonstancié délivré au moment de sa demande initiale, le permis de construire de M. MAGNAUD sur une parcelle au lieudit Mazioux avait été refusé par la D.D.T. pour, notamment, un trop grand éloignement des constructions du hameau et une intégration jugée difficile dans le milieu existant. Après diverses réunions sur place et modifications du projet, un accord serait accordé si la municipalité réitère son avis par une nouvelle délibération. Le conseil municipal prend à nouveau position en faveur de ce projet de construction.

**Enveloppes pré-timbrées :**

François FRADIN commente la maquette de la prochaine enveloppe pré-timbrée présentant la commune. Il s'agit de 4 dessins d'enfants de l'école locale caractérisant la commune. Le choix des dessins est indépendant du nom de leurs auteurs.

**Demande d'une participation émanant de l'école primaire Y. DUTEIL du MAYET DE MONTAGNE :**

Pour des raisons personnelles, deux familles ont scolarisé trois enfants à l'école primaire du chef-lieu de canton. La direction de l'école nous sollicite pour une participation de 60 € par enfant pour participer à un projet de classe transplantée.

Le conseil municipal rejette cette demande car les enfants pourraient être scolarisés dans notre école.

**Courriel d'un administré proposant des idées pour améliorer le village :**

Répondant à une sollicitation publiée sur le site internet de la commune, un administré a, dans un courriel, fait 9 propositions d'amélioration du village qui ont été remises, pour examen, aux membres du conseil.

La séance est levée à 21 h 40 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre Poyet et François Fradin

Affichage le 16 février 2012